Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Global Impact Equity Fund, un compartiment libellé en dollars américains du fonds abrdn SICAV II, classe d'Actions D Acc USD (ISIN : LU2534881078). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

Le fonds vise à fournir une croissance sur le long terme en investissant dans des sociétés cotées sur les marchés boursiers internationaux et visant à avoir des impacts positifs mesurables sur le plan environnemental et/ou social.

Le Fonds a pour objectif d'enregistrer une performance supérieure, avant frais, à celle de l'indice de référence, le MSCI AC World (USD).

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans son univers d'investissement, à savoir des actions et titres de participation d'entreprises faisant l'objet de recherches actives de la part de l'équipe d'investissement et qui sont cotées dans des bourses du monde entier incluant celles des marchés émergents.
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions et titres de participation de Chine continentale, y compris par le biais du programme Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong, ou par tout autre moyen disponible.
- Tous les investissements en actions et titres de participation suivront l'approche d'investissement « Global Impact Equity Investment Approach » d'abrdn, qui applique le Programme de développement durable des Nations Unies, dont le cadre actuel inclut un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD) et qui peut changer au fil du temps. En évaluant la capacités des entreprises à fournir des résultats positifs intentionnels pour l'environnement et la société, l'approche identifie les entreprises dont les technologies, les produits ou services et les modèles commerciaux fournissent des solutions alignées à une gamme de piliers d'impact qui incluent entre autres l'énergie durable ou encore l'économie circulaire.
- Le Fonds peut également investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des entreprises qui permettent le progrès aligné aux piliers mais dont les données empêchent une analyse d'impact attribuable directement.
- Un ensemble d'exclusions d'entreprises inclut, sans s'y limiter, des critères relatifs au Pacte mondial de l'ONU, à la fabrication de produits du tabac et aux armes controversées.
- Le détail de l'approche d'investissement et des informations sur la liste et la portée des critères spécifiques sont disponibles sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».
- Les instruments financiers dérivés, les instruments du marché monétaire et les liquidités peuvent être incompatibles avec cette approche.

Processus de gestion

- Le Fonds est géré activement et constituera un portefeuille concentré. Il ne sera pas limité par la pondération des indices, les contraintes sectorielles ou la taille des entreprises.
- Le Fonds évalue la capacité des entreprises à produire intentionnellement des résultats positifs pour l'environnement et la société.
- Les progrès réalisés par rapport à chaque pilier sont mesurés à l'aide des indicateurs clés de performance (KPI) des ODD, liant ainsi la capacité de l'entreprise à apporter un changement positif dans le contexte de ces défis mondiaux.
- Par le biais de l'application de l'approche d'investissement, le Fonds a un minimum attendu de 75 % en investissements durables.
- L'engagement avec les équipes de gestion des entreprises fait partie de notre processus d'investissement et de notre programme de gestion continue. Notre processus évalue les structures d'actionnariat, la gouvernance et la qualité de la gestion des entreprises.
- L'indice de référence est également utilisé en tant que base de définition des contraintes de risque et n'inclut aucun critère de durabilité.
- Afin d'atteindre son objectif, le Fonds ouvrira des positions dont les pondérations divergent de celles de l'indice de référence ou investira dans des titres qui n'y figurent pas. Les investissements du Fonds sont susceptibles de dévier de façon significative des composants de l'indice de référence et de leurs pondérations.
- En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut dévier de façon significative de celui de l'indice de référence sur le long terme.

Instruments dérivés et techniques

- Le Fonds pourra recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, ou pour la gestion des risques de change. Il est attendu que l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement soit très limitée, principalement dans les cas où le Fonds connaîtrait d'importantes entrées de capitaux, de sorte qu'il soit possible d'investir des liquidités tout en conservant les investissements du Fonds dans des actions et des titres de participation.

Ce Fonds est soumis à l'Article 9 du règlement SFDR (règlement européen sur la publication d'informations de durabilité).

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).

Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.

Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement plus faibles — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.

La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Le fonds est noté 6 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- Le fonds investit dans des actions et des titres assimilés. Ces titres sont sensibles aux variations des marchés boursiers, qui peuvent être volatils, et varier considérablement sur de courtes périodes.
- La définition de « l'investissement à impact » varie selon les convictions et les valeurs. En conséquence, le fonds pourra investir dans des sociétés qui ne s'alignent pas avec les convictions personnelles d'un investisseur individuel.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Le fonds peut investir dans des entreprises dotées de structures VIE (Variable Interest Entity) afin d'obtenir une exposition à des secteurs soumis à des restrictions sur les investissements étrangers. Un risque existe que les investissements dans de telles structures soient affectés négativement par les changements des structures juridiques et réglementaires.
- Investir dans des actions A chinoises présente des facteurs et des risques particuliers, y compris une plus grande volatilité des prix, un cadre réglementaire et juridique moins développé, des contrôles des changes/un risque de change, ainsi que des risques de contrepartie, fiscaux, de quota, de liquidité et réglementaires.
- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.
- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds

sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.
Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint.
Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrir l'intégralité du capital investi au départ.
L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus.
La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.
Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.
Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun.
Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.
Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.84%

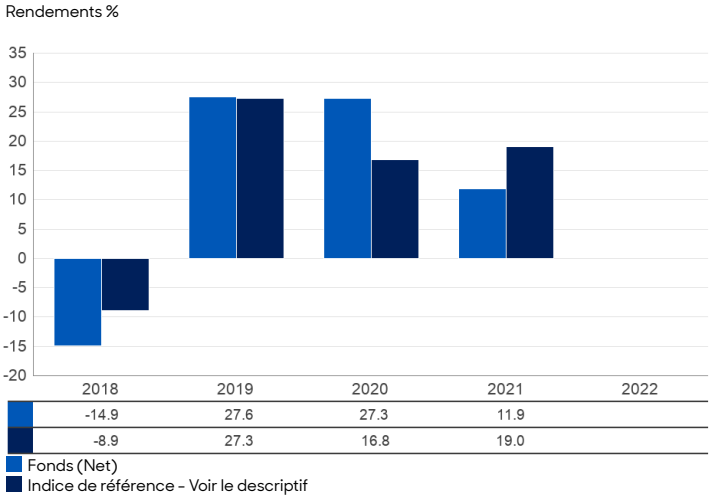
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.
Le chiffre des frais courants est une estimation basée sur les dépenses de la dernière année et peut varier d'une année à l'autre. Il n'inclut pas les coûts d'achat ou de vente d'actifs pour le Fonds. On utilise une estimation afin de fournir le chiffre qui sera le plus probablement facturé.
Le montant des frais en cours est arrêté au 30/01/2023.
Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus.
Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Global Impact Equity Fund, D Acc USD Actions, 31 décembre 2022



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.
La performance est calculée en USD.
Le fonds a été lancé en 2022. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2022.
Indice de référence - MSCI AC World (USD).
Le Fonds a été initialement lancé sous SICAV III et a été transféré vers SICAV II le 24 novembre 2022. L'historique de performances jusqu'au 24 novembre 2022 concerne par conséquent le compartiment SICAV III.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.
La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'abrdn SICAV II. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.
Pour plus d'informations sur abrdn SICAV II, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.
Le Prospectus, les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds d'abrdn SICAV II. Bien qu'abrdn SICAV II soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
Le dépositaire et administrateur du Fonds est Citibank Europe plc, succursale du Luxembourg.
La loi fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.
abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration du présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Prospectus* du Fonds.
Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles www.abrdn.com. Une copie papier sera fournie sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.
*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

La abrdn SICAV II est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITS de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/01/2023.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.